



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 032-20 C

Objet : RD - Mon Pass' Renov - Modalités d'attribution du bonus air/rénovation mis en place par Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthelay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 032-20 C

objet **RD - Mon Pass' Renov - Modalités d'attribution du bonus air/rénovation mis en place par Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que Grand Chambéry a mis en place une porte d'entrée unique sur les questions de rénovation énergétique, ainsi qu'un accompagnement gratuit et personnalisé, avec Mon Pass' Renov.

Entre 2017 et 2022, l'objectif est d'accompagner environ 2 000 propriétaires et copropriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement.

Par ailleurs, grâce à un partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, six actions concrètes sur les volets mobilité et habitat sont mises en œuvre pour l'amélioration durable de la qualité de l'air sur le territoire.

Parmi ces actions, le bonus air/rénovation, dont le coût est estimé à 2,126 millions d'euros, et partagé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry, vient compléter les aides aux travaux mobilisables dans le cadre de Mon Pass' Renov.

Le bonus vise le remplacement des chaudières au fioul par des chaudières gaz ou bois/granulés, couplé obligatoirement à des travaux de rénovation énergétique performante.

Les objectifs visent la rénovation de 170 logements individuels et 330 logements collectifs sur trois ans.

Le montant de ce bonus varie suivant la cible comme suit :

Cible	Aide au changement de mode de chauffage	Aide aux travaux
Maisons individuelles fioul vers granulés	3 000 €/logement	3 600 € ou 4 000 € ou 5 000 €/logement selon performance énergétique des travaux
Maisons individuelles fioul vers gaz	366 € par raccordement ou 1 000 € par citerne	
Copropriété fioul vers granulés	10 000 €/copropriété	2 250 € ou 2 550 € ou 2 750 €/logement Selon performance énergétique des travaux
Copropriété fioul vers gaz	1 500 €/copropriété	

Les modalités d'attribution de ce bonus sont précisées en annexe.

Un parcours d'accompagnement spécifique est mobilisable par les personnes désirant bénéficier du bonus. Destiné à faciliter les démarches, il leur permet d'être soutenues à chaque étape du projet par des conseillers, de mobiliser le bonus mais aussi d'autres financements, comme de trouver des artisans qualifiés en matière de performance énergétique.

Cet investissement contribuera de manière significative aux trois enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique : réduction des gaz à effet de serre, réduction de la dépendance aux énergies fossiles et réduction des consommations d'énergie.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 128-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 portant approbation des actions de la convention sur la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie environnement-énergie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le PLUi HD,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les modalités d'attribution du bonus air/rénovation décrites dans le document ci-joint,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir,

Article 3 : **délègue** au président l'attribution du bonus air/rénovation aux particuliers demandeurs, après instruction du dossier de demande de ce bonus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 032-20 C

Objet de l'acte :	RD - Mon Pass' Renov - Modalités d'attribution du bonus air/rénovation mis en place par Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)
Date de l'acte :	27 février 2020
Annexe(s) :	Annexe Fond air renov

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23184H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23184H1

Date de transmission en Préfecture :	09 mars 2020
Date de réception en Préfecture :	09 mars 2020
Période d'affichage :	du au